



REVUE DE PRESSE

Jeudi 14 juin 2018



Les Français paient leur voiture neuve plus chère que jamais

Portrait robot de la voiture moyenne des Français en 2017

Une voiture + chère

Prix moyen :

26.717 €



+ 3,4% = 889 € de plus qu'en 2016

+ 40,9% sur 10 ans :

26.717 €

2018

18.962 €

2008

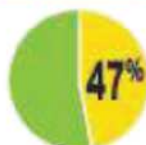


Le coût des réparations
a plus que doublé en 30 ans,
le prix des pièces détachées
a explosé.

La voiture : 3^e poste de dépense des ménages
(environ 15%) derrière l'alimentation et le logement

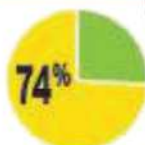
Source : L'Argus

Une voiture + polluante



2017

Diesel



2007



La consommation atteint désormais 4,6 litres
aux 100 kilomètres, pour 111 grammes de CO2
rejeté au kilomètre.

Une voiture + lourde

Avec 1 kilo de plus depuis 2016,
la voiture moyenne en France est à **1.262** kilos.
Côté puissance, les véhicules ont gagné
12 chevaux en 10 ans.

Le prix moyen de la voiture d'occasion

15.590 €

+ 2,7% = 480 € de plus qu'en 2016

INFOGRAPHIE CL

1607 heures pas une de moins!

Temps de travail : des situations très différentes dans les collectivités charentaises

Dans le respect strict de la loi

Région

8.591 agents

(à partir de septembre 2018)

0 jour de RTT pour 35 h 10/hebdo
18 jours de RTT pour 38 h 10/hebdo
23 jours de RTT pour 39 h 10/hebdo
25 jours de congés

Département

2.100 agents

Compte épargne temps plafonné à 60 jours
22 jours de RTT pour 39 h/hebdo

La base

1.607 heures annuelles
35 heures hebdomadaires
25 jours de congés

En passe d'être strictement en règle

Cognac

474 agents

(embauchés avant 2002)

200 agents bénéficient au maximum de 3,5 jours/an d'ancienneté et de médailles
Un accord prévoit leur suppression contre une compensation de 100€/an
22 jours de RTT pour 39 h/hebdo

En pleine négociation

Angoulême

970 agents

1.590 heures
1 à 4 jours d'ancienneté
3 journées du maire (compensation RTT)
CCAS moins 12 jours pénibilité (30 agents)
5 jours supplémentaires pour 200 agents des écoles
37 h 30/hebdo - 8 jours de RTT
36 h 09 sur 4,5 jours
72 h 18 sur 15 jours
36 h 09 sur 5 jours
30 jours congés

Soyaux

200 agents

Jusqu'à 5 jours d'ancienneté et d'âge par an
12 jours de RTT pour 37 h/hebdo

GrandAngoulême

700 agents

1.596 heures
Jusqu'à 4 jours d'ancienneté
Jusqu'à 4 jours pour l'âge
8 jours de RTT pour 37 h/hebdo
30 jours congés

INFOGRAPHIE CL

Richard TALLET
rtallet@charentelibre.fr

Jours pour l'ancienneté ou pour les agents les plus âgés. Plus de congés pour les agents en temps partiel. Mais aussi jours de pénibilité ou journées du maire ou du président. Les agents territoriaux sont loin d'être tous logés à la même enseigne. Des disparités qui vont devoir disparaître avant janvier 2019. Bon nombre des protocoles en vigueur ne respectent pas ou plus le cadre de la loi. Cognac a été épinglé par la Chambre régionale des Comptes. GrandAngoulême vient de recevoir un courrier du Préfet qualifiant d'illégaux certains paragraphes du protocole votés en conseil d'agglomération le 24 mai dernier. Et Soyaux, qui pensait s'être débarrassé de cet épineux problème, doit aussi revoir sa copie à cause des jours d'ancienneté indexés sur l'âge des agents. «C'est agaçant et ça nous fait perdre du temps», peste le maire.

■ 1607 heures par an et 25 jours de congés ■ Le cadre de la loi laisse peu de marges de négociation ■ Angoulême, GrandAngoulême et Soyaux doivent être moins généreux.

François Nebout se donne 6 mois supplémentaires. «Notre accord était similaire à celui de l'agglomération», précise le maire de Soyaux très remonté contre l'Etat qui «se défait sur les autres. C'est insupportable». Pour les maires ou les présidents d'ag-

glomération, la marge de manœuvre est étroite. «On n'a rien à négocier» face aux syndicats qui veulent des compensations pour les heures de travail en plus.

Cognac tarde à appliquer l'accord

Pour le Département, pas de problème. La base est respectée. En septembre, la Région sera aussi dans les clous. Le Conseil régional a dû intégrer trois protocoles différents, hérités des trois anciennes régions. C'est donc 1607 heures, 25 jours de congé et la possibilité de prendre des jours pour les mariages, les pacs, les enterrements, les naissances... Cognac voit le bout du tunnel. 200 agents bénéficient encore d'un régime avantageux avec 3,5 jours gagnés soit par l'ancienneté, soit attribués par rapport à l'âge de l'agent. Un accord existe pour que ces derniers jours «illégaux» disparaissent, moyennant une petite compensation financière, mais il n'a toujours pas été mis en

“
L'Etat se défait sur les autres, c'est insupportable

application et aucune date n'a été posée pour l'activer.

En finir avec les régimes spéciaux

GrandAngoulême accordait généreusement 30 jours de congés au personnel à temps partiel en compensation des jours de RTT qu'ils n'avaient pas. Illégal selon le préfet. Illégal aussi, les 4 jours d'ancienneté qui pouvaient se cumuler avec les 4 jours liés à l'âge. Du coup, Soyaux a compris que ses jours d'ancienneté indexés sur l'âge des agents, étaient hors cadre. La réponse du Préfet, à la sollicitation de Xavier Bonnefont, semble donc donner raison au maire d'Angoulême qui veut revenir à la base légale et faire disparaître les jours de pénibilité pour les 30

agents du CCAS et les 5 jours accordés aux 200 agents des écoles. Voilà qui ne va pas aider à mettre de l'huile dans des négociations ultra-crispées.

La souplesse des fêtes religieuses

Reste peut-être un levier de négociation avec les fêtes religieuses. Une circulaire ministérielle établit que les orthodoxes, les musulmans, les israélites, les bouddhistes et même la communauté arménienne peuvent bénéficier de jours pour leurs fêtes religieuses. Fêtes clairement répertoriées. Ces journées, rappelle la circulaire, sont «de simples mesures de bienveillance accordées par le chef de service». Sur les collectivités prises en exemple ici, seule GrandAngoulême les accorde. Il s'agit en réalité d'une seule journée offerte à la demande de l'agent, à prendre le jour dit. Congé qui vient en remplacement de la traditionnelle journée du président accordée pour les fêtes de fin d'année. Jusqu'à présent, aucun agent n'en a fait la demande.



La position du préfet ne va pas dans le sens de ce qu'attendent les syndicats de la mairie d'Angoulême qui ont entamé un mouvement de grève le 6 avril dernier.

Archive Majid Bouzzit

Jean-François Dauré regrette le manque de clarté de la préfecture

Le courrier est adressé à tous les élus de l'agglomération. Le ton est poli mais on sent la déception du président de GrandAngoulême. Jean-François pensait avoir déminé tous les pièges pour s'éviter les déconvenues. Il explique à ses collègues élus qu'il avait envoyé, en amont de la négociation du protocole, un courrier à la préfecture pour connaître sa marge de manœuvre. Les services préfectoraux avaient répondu que les accords de GrandAngoulême ne pouvaient être étendus aux autres collectivités avec lesquelles l'agglomération venait de fusionner. Qu'il fallait repartir d'une page blanche avec comme base un temps de travail annuel de 1607 heures.

«Dans ce courrier, écrit Jean-François Dauré, la préfecture introduit dans le champ des possibles une marge de négociation», et de flexibilité pour aller «vers des dispositions plus favorables». On note pourtant que, dans ce courrier, le préfet pose en préalable le respect des 1607h. Trois semaines avant le vote en conseil, le président assure aux autres élus de l'assemblée, avoir envoyé le protocole à la préfecture. N'ayant reçu aucune réponse, il a considéré que tout était légal. Le courrier reçu hier matin dit le contraire. «Je suis certain de notre capacité à mener une nouvelle négociation aussi intelligente et fructueuse».

Pesticides: «Il y a urgence à agir»

Quatre associations charentaises se fédèrent dans un groupe de travail pour lutter contre l'exposition aux pesticides. Leur objectif: «faire face à ce qui pourrait devenir un scandale sanitaire».

Myriam HASSOUN
m.hassoun@charentelibre.fr

«Il y a une vraie urgence, on va vers une catastrophe sanitaire. Nos associations sont de plus en plus contactées par des personnes s'estimant victimes des conséquences de l'utilisation des pesticides.» Au-delà du cri d'alarme, quatre associations charentaises se retrouvent sur le même constat: «La question des pesticides est très liée à celle de la santé.» Elles ont décidé de se fédérer pour créer un groupe de travail: santé-pesticides.

En ligne de mire: ce qu'elles considèrent comme un paradoxe à résoudre, cette «distorsion entre la perspective d'une catastrophe naturelle et le défaut de prise en compte de la société», selon les mots de Michel Hortolan, président de France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine et administrateur de Charente Nature. Avec les représentants d'Alerte des médecins sur les pesticides, de l'UFC-Que Choisir 16 et de Vigilance OGM et Pesticides 16, ils mettent en place «un système d'auditions avec les professions agricoles, les services de l'État, les collectivités et les associations.»

«Le lien entre pesticides et pathologies est acté.»

D'abord «écouter pour comprendre». Puis «proposer». Pour que la réglementation change, pour que les médecins soient mieux formés, y compris à faire des déclarations de



Alerte des médecins sur les pesticides, Vigilance OGM et pesticides 16, UFC-Que Choisir et Charente Nature se fédèrent. Photo M. H.

maladies professionnelles, et pour que la population, futurs parents et agriculteurs soient informés.

«Selon l'étude de l'Inserm de 2013, qui s'appuie sur 30 années de littérature scientifique, 8 pathologies au moins ont un lien fort ou moyen avec l'exposition aux pesticides», appuie le Dr Jean-Louis Levesque. Lymphomes, maladie de Parkinson, myélome, cancer de la prostate, leucémies, maladie d'Alzheimer, impacts sur la fertilité... «La revue Prescrire de mai 2018 montre qu'il y a 10 % de plus de cas de maladie de Parkinson chez les personnes vivant près de zones agricoles.» Ça, c'est pour les adultes. «L'exposi-

tion aux pesticides a un impact sur les générations futures, il existe une présomption forte de liens sur plusieurs maladies infantiles», s'inquiète en outre le Dr Louis-Adrien Delarue qui dresse la liste des pathologies et des problèmes de développement des enfants dont les parents sont exposés aux pesticides, dans leur pratique professionnelle, en tant que riverains de champs traités ou même exposés aux pesticides domestiques. «Le lien entre pesticides et pathologies, c'est acté.»

Pour le groupe de travail, l'arrêté préfectoral charentais du 12 mai 2016, qui réglemente l'utili-

sation des pesticides dans le périmètre d'établissements sensibles comme les écoles et les Ehpad, n'est pas suffisant. «On voudrait que cette réglementation soit améliorée pour constituer un début de protection efficace de la population», dit Michel Menant, du collectif Vigilance OGM. Santé-pesticides a prévu de faire une restitution de ses rencontres avec les différents protagonistes en novembre. «Devant ce que nous constatons, nous avons la responsabilité d'engager quelque chose», soutient Jacques Brie, de l'UFC-Que Choisir 16.

Contact: santé-pesticides@felo.org

«Pour les malades, c'est la double peine»

Certes, elles le disent, «il y en a moins d'une dizaine sur l'année écoulée».

Mais les associations voient se multiplier les témoignages de personnes atteintes de pathologies dont elles sont convaincues qu'elles ont un lien avec leur exposition aux pesticides. Hier, l'une d'entre elles devait venir. Mais elle n'a pas pu. Trop malade pour parler du cancer hormonosensible qui a emporté son mari et de ses deux maladies auto-immunes. Michel Hortolan lit sa lettre. Un «paradis à la campagne» trouvé il y a 15 ans en Charente transformé «en enfer». «Des champs de céréales, autour de notre propriété, arrosés plusieurs fois par an de pesticides, au mépris de la réglementation». Et les traces de «douze pesticides de céréales relevés dans notre maison par un laboratoire indépendant». Avec une interrogation: «comment établir la preuve du lien?» Michel Hortolan pointe «la double peine pour ces personnes, qui sont malades mais ne peuvent pas en parler de peur d'être marginalisées. Il leur faut un lieu d'accueil et d'écoute». «Si on veut progresser dans la reconnaissance des maladies liées aux pesticides, on doit en passer par l'épidémiologie et par la multiplication de tels dossiers», argumente Jean-Louis Levesque qui rappelle la «vallée des lymphomes» à Birac. Parmi les propositions du groupe: un système d'alerte, calqué sur la pharmacovigilance, pour que les médecins puissent faire remonter la parole des malades. «Il y aurait ensuite une enquête qui permettrait ou non d'établir le lien entre une pathologie et l'exposition aux pesticides».

Le tribunal administratif donne raison aux «vautours du cognac»

Le tribunal administratif de Poitiers a estimé ce mercredi que huit viticulteurs de la région de Cognac, qui avaient profité d'une faille administrative pour acheter à bas prix puis arracher des vignes en Loire-Atlantique avant de replanter en Charente, avaient agi en toute légalité.

Le cognac est une zone d'appellation géographique en tant que spiritueux mais pas ses vignobles. Des viticulteurs, surnommés «vautours du cognac» par certains collègues outrés, ont utilisé cette distinction pour acheter à moindre prix dans d'autres régions de France des vignes qu'ils arrachaient aussitôt. Ils obtenaient ainsi des droits de replantation qu'ils transféraient sur des terrains de la zone Cognac, à très forte valeur ajoutée. Une astuce rendue depuis impossible par une modification de la réglementation. Mais sans attendre cette modification, France Agrimer, l'office chargé de mettre en œuvre certaines mesures de la politique agricole commune (PAC) européenne, avait refusé en mai 2017 ces droits de replantation aux huit viticulteurs, estimant qu'il s'agissait d'une «tentative de contournement du dispositif».

Les vignerons ont donc attaqué cette décision devant le tribunal administratif de Poitiers, qui a suivi les recommandations du rapporteur public à l'audience du



Juillet 2016: les Jeunes Agriculteurs avaient décerné les prix «Les vautours du Cognac». La Justice a estimé que tout était légal, à l'époque. Archives Quentin Petit

30 mai. «Les autorisations de replantation sont délivrées de manière automatique dès qu'un exploitant viticole a procédé à l'arrachage de vignes pour son exploitation», estime le tribunal dans son jugement.

«Rien ne fait obstacle»

Quant à la fraude, les juges relèvent que la finalité du dispositif européen de replantation «n'est pas d'assurer la protection des productions locales mais de permettre le développement progressif de l'offre de vignes», sur un rythme annuel de 1 %. Pour eux,

«contrairement à ce que soutiennent France Agrimer ou le BNIC (interprofession du cognac, ndlr)», rien ne fait obstacle «à ce que les vignes objets de l'arrachage soient distantes de plusieurs centaines de kilomètres du bassin de replantation».

L'avocat du Bureau national interprofessionnel du cognac (BNIC) avait pourtant invoqué «l'esprit de la réglementation européenne» pour empêcher un «viticulteur de spéculer en achetant des vignes dans un terroir où elles sont moins chères pour les replanter ensuite dans le bassin de Cognac».

■ Au centre, certains propriétaires préfèrent louer pour quelques mois que voir leur local vide ■ Un phénomène neuf dans le commerce cognçais, que la Ville encourage.

Les boutiques éphémères, une mode qui va durer

Marc BALTZER
m.baltzer@charentelibre.fr

Depuis une semaine, les conversations au long cours ont repris chez Vanessa Giovannone. «*Les copines sont revenues*», sourit «*Madame Hima*», du nom de la boutique orientale de la rue du Canton qu'elle anime depuis 2011 dans le quartier. Mais dont elle avait clos les portes en janvier, coincée par des finances un peu justes. Laissant alors ses clientes orphelines, avec la vague perspective d'un site de vente en ligne. Quatre mois plus tard, revola donc Vanessa Giovannone dans ses murs et les «*copines*» sont heureuses. «*On ne savait plus où trouver ses petites robes*», confirme Delphine, une habituée, en passant la tête hors de la cabine d'essayage. Le secret du retour? Un bail de cinq mois, sans demande de garantie excessive, consenti par son propriétaire. Qui avait déjà loué son local pendant une semaine à la créatrice jarnacaise Alexa de Barbarin, juste après la fermeture de «*Madame Hima*». Accepter des baux courts, sans passe-porte (1), bref, faire moins la fine bouche quand on possède un local commercial au centre-ville, ce n'est pas si courant à Cognac. C'est même un phénomène récent. «*Vous avez vu? Il y a quelques propriétaires qui commencent à jouer le jeu, enfin!*», relève Danielle Jour-



Rue du Canton, «*Madame Hima*» a pu rouvrir grâce à un bail de quelques mois consenti par sa propriétaire. Sans cela, la vitrine serait vide.

Photo M. B.

zac, adjointe au maire en charge du commerce, qui milite depuis longtemps dans ce sens.

Visible dès cet été

«*C'est le commerce qui change*», sourit Christian Coates, secrétaire de la chambre de commerce et

d'industrie et président des commerçants cognçais durant les années 80. Avant, vendre son bail ou son fonds, c'était une cagnotte pour la retraite. On pensait qu'on trouverait toujours quelqu'un, on pouvait attendre. Ça marche moins comme ça aujourd'hui.

Pour l'heure, le phénomène est plutôt contraint qu'organisé, effectivement. Toujours rue du Canton, Mes Caprices vient ainsi de signer un bail de six mois, parce que le propriétaire cherche à vendre à l'autotome. «*Sans ce hasard, je ne me serais pas installée: trop cher, trop risqué*», reconnaît la gérante Nathalie Kozaczka. Qui sait que bientôt, le bâtiment d'à côté sera également réoccupé par une vitrine éphémère. L'ex-agence Bouygues a été rachetée par Éric et Dominique Daigre, qui entament des travaux dans l'immeuble. En attendant leur achèvement, ils proposeront le rez-de-chaussée «*aux associations ou aux artisans pour une semaine, un mois...*», envisage Dominique Daigre.



C'est le commerce qui change.

Cette fois, c'est bien un choix, «*pour que la vitrine ne reste pas vide*». Une souplesse qui fera la différence dès cet été. Sans les baux courts signés dans le coin récemment, le carrefour des rues du Canton et Aristide-Briand aurait été tapissé de vitrines opaques durant la saison touristique. Pour la Ville, les baux éphémères sont même l'avenir du centre, particulièrement de la rue Aristide-Briand. En 2019, si tout va bien, une boutique à l'essai permanente sera inaugurée (lire encadré). Peut-être que d'ici là, les propriétaires auront poursuivi leurs assouplissements.

(1) Une somme négociée qu'un commerçant remet à son prédécesseur quand il reprend son bail.

Le chiffre

1 L'X'eau a été évacué pendant une petite heure, hier de 13h à 14h, en raison d'une panne d'électricité. Le problème a été résolu peu après 14h et le grand public a pu accéder au centre aquatique des Vauzelles à l'heure d'ouverture normale, c'est-à-dire 16h.

La sortie Le marché nocturne revient demain

Lancé il y a sept ans, le marché nocturne revient ce vendredi sur les quais de Cognac de 19h à 23h. L'occasion de lancer officiellement la fête du jumelage avec des dégustations de produits des villes jumelles (Königswinter, Valdepeñas, Tovuz et Boala). Des produits qu'on retrouvera aux halles samedi et dimanche matin. D'autre part, samedi, la bibliothèque offre une lecture de contes de Rhénanie à 14h30 et 15h30, et l'orangerie du jardin public accueille, de 17h à 19h, une lecture de poèmes de Mahsati Ganjavi et une conférence sur l'Azerbaïdjan par son ambassadeur en France, Rahman Mustafayev. Dimanche, démonstration de taï-chi-chuan à 11h au jardin public. Puis concert du Chœur pour Boala à l'église Saint-Martin à 18h. Lundi, à 18h à La Salamandre, conférence de Michel Adam et projection du film d'Iciar Bollain, «*L'olivier*» à 20h30 avec Eurociné-Cognac. Tout est gratuit, sauf les dégustations.



Ce sera l'occasion de lancer officiellement la fête des jumelages.

Photo archives CL

La question au menu d'Action cœur de ville et du Congrès des villes de France

Le Congrès des villes de France se tient aujourd'hui et demain à La Salamandre, en présence du ministre de la Cohésion des territoires, Jacques Mézard. Le thème du commerce en centre-ville sera abordé aujourd'hui lors de la présentation d'Action cœur de ville, ce dispositif d'État pour lequel Cognac a été sélectionné. Et qui devrait, dès cette année, apporter des subventions aux projets

municipaux. Concernant le centre cognçais, ils se traduiront par des achats de foncier rue Aristide-Briand, via l'établissement public foncier. Puis par l'ouverture, entre autres, d'une «*boutique à l'essai*» dans l'immeuble Carré Blanc, l'an prochain. Ce concept breveté permet à des porteurs de projets de s'installer six mois dans un local, pour un loyer réduit et en étant accompagnés dans leurs tâches administratives.

Parking de la Salle-Verte: la mairie rétropédale



Le parking de la Salle-Verte reste payant jusqu'à l'intervention technique.

Photo M. B.

Censé être payant de début juin à fin septembre, le parking de la Salle-Verte, sur les quais de Cognac, ne le sera finalement qu'en juillet et août. La décision a été prise par Michel Gourinchas, mardi soir, lors d'une réunion de la majorité, mais elle doit encore être validée par le conseil municipal, qui se tiendra mardi. Elle fait suite à la grogne de salariés de Hennessy, dont les représentants FO se sont mobilisés en début de semaine. Ce n'est pas une reculade face à la maison de négoce, simplement «un constat et une mesure de bon sens, recadre l'adjoint au maire Patrick Sedlacek en anticipant les critiques. C'était ridicule de voir seulement cinq ou six voitures stationnées sur le parking. On frisait le grotesque.» «On a sans doute fait une erreur d'appréciation sur le flux de touristes à cette époque de l'année», ajoute l'élus. Si le parking est devenu payant, c'était, en effet, pour laisser

des places aux visiteurs de Hennessy et du Musée des arts du cognac... visiblement peu nombreux en ce mois de juin. «On s'est sans doute trompé sur le besoin en parking des touristes», dit aussi Michel Gourinchas, qui indique que la question «se reposera au moment de l'ouverture du nouveau parking rue Basse-Saint-Martin», prévue en 2019 ou 2020. Précision tout de même: le temps de solliciter l'intervention technique, à la suite du conseil municipal, il n'est pas du tout certain que la gratuité soit remise en place dès ce mois-ci. Elle pourrait n'intervenir que le 1^{er} septembre. «C'est une belle avancée. On ne peut que s'en féliciter», commente Patrick Marrot, pour le syndicat FO chez Hennessy. Avec l'ensemble des organisations syndicales, il a rendez-vous lundi après-midi avec le maire pour faire un point sur le dossier. «On se pose toujours la question: est-ce qu'il y a vraiment besoin de faire un parking payant?»

Encore une victoire pour le promoteur Gérard Gavillon

La ville de Châteaubernard va devoir accorder les permis de construire demandés par Gérard Gavillon, qui souhaite détruire une maison d'habitation avenue d'Angoulême pour y ériger une halle de cinq commerces, à côté de celle qui abrite déjà la boulangerie Victor-1^{er}.

Hier, pour la deuxième fois, le tribunal administratif de Poitiers a donné tort au conseil municipal, qui refuse de voir l'opération se réaliser au nom de sa politique d'aménagement commercial. Les juges ont suivi l'analyse du rap-

porteur public. Lors de l'audience, il y a deux semaines, le magistrat indépendant avait estimé que la Ville n'avait pas produit de justificatifs suffisants pour démontrer que le projet Gavillon était contraire aux documents d'urbanisme en vigueur (lire *CL* du 31 mai). Les deux parties ne souhaitaient pas réagir, hier.

C'est un deuxième camouflet juridique pour la Ville qui avait déjà vu une première série de refus de permis annulée en janvier, concernant le même projet (lire *CL* du 6 janvier).

Un pique-nique géant pour la «Fraîch'Fantasy»

Un buffet partagé ouvert à tous, est organisé mercredi dans le parc du foyer Alain-de-Raimond. Pour la «fête des fruits et des légumes».

Julia MOTHU
cl.cognac@charentelibre.fr

Le groupe de pilotage seniors du label «Ville amie des aînés» s'est réuni hier, au foyer Alain-de-Raimond pour le repas de fin d'année. L'occasion de dévoiler, en partie, le programme de «la fête des fruits et des légumes frais», rebaptisée cette année la «Fraîch'Fantasy». Encadrée par le CCAS (centre communal d'action sociale) et l'organisme national Interfel, la manifestation se déroulera à partir de ce vendredi jusqu'au dimanche 24 juin dans plusieurs structures de la ville, mais également à travers toute la France et la Hongrie. Son objectif ? Augmenter la consommation de fruits et de légumes frais de 3 % à 4 % dans les ménages, et notamment celle des enfants.

Un pique-nique géant

Point culminant de cette manifestation, un pique-nique géant et ouvert à tous est organisé mercredi 20 juin, dans le parc de la résidence Alain-de-Raimond. 200 personnes y sont attendues. «En général, ce buffet partagé fonctionne bien, commente Ludovic Poujade, le directeur du CCAS. De nombreuses animations atten-



Les membres du groupe de pilotage du label «Ville amie des aînés», accompagnés de l'élue Marianne Reynaud et du directeur du CCAS Ludovic Poujade.

Photo CL

dent les participants.» Et pour être nombreuses, elles le sont. Numéros d'acrobates par les jeunes du centre d'animation de la Férie, ateliers autour du jardin potager, musique, réalisation d'une fresque humaine géante, photo de groupe... Tous pourront déguster leur déjeuner sur l'herbe tout en profitant des activités au cours de la journée. Sur place, une salade de

fruits sera offerte au public, ainsi que des fruits et légumes par un grand distributeur local. Les participants sont attendus aux alentours de 12h30 dans le parc du foyer pour une photo de groupe, qui précédera le début des hostilités. De plus, des ateliers de sensibilisation à la bonne nutrition prendront place dans différentes structures de Cognac.

Le club de tarot accueille ses amis de Guadeloupe



Les joueurs des deux côtés de l'Atlantique rassemblés à Châteaubernard.

Photo CL

Les parties de tarot du club de Châteaubernard avaient une teneur particulière dernièrement. Le club «Tarot 21» recevait une délégation de neuf joueurs venus de Saint-François en Guadeloupe, alors qu'une dizaine de joueurs castelbernardins avaient déjà fait le voyage outre-Atlantique l'an dernier.

Une belle histoire d'amitié. À l'origine, Bernard Tapon, joueur passionné partageant son temps entre Châteaubernard et Saint-François, qui partageait aussi sa passion du tarot avec les deux clubs locaux. Lorsque malheureusement la maladie l'emporta prématurément alors qu'il se trouvait en Guadeloupe, ses amis antillais ont décidé

de prendre contact avec ceux restés en métropole. De contacts en rencontres, les échanges se sont intensifiés, la relation s'est établie et une belle amitié s'est nouée.

Aussi, c'est avec un plaisir non dissimulé qu'Alain Audebert, Clément Dodé, et les adhérents de leur club respectif se retrouvent maintenant régulièrement autour d'une table pour jouer au tarot avec la même passion, peu importe le côté de l'Atlantique où l'on se trouve.

Un groupe s'apprête déjà à partir à nouveau vers les Antilles très prochainement, car, comme le disent les deux présidents: *«Ce n'est plus seulement le tarot, mais l'amitié qui nous rassemble»*.

Mesnac veut régler les problèmes de vitesse

La mairie planche pour assurer rapidement une meilleure sécurité dans la traversée de «Vignolles». Des travaux vont être engagés.

Didier Gois a réuni son conseil municipal ce lundi, au cours duquel ont été abordés les problèmes liés à la voirie et à la sécurité.

La vitesse excessive des véhicules menace la sécurité dans la traversée de «Vignolles» (RD 85). L'agence départementale d'aménagement (ADA 16) a estimé les travaux à 17 244 €. Les entreprises ayant répondu aux appels d'offres les estiment à 17 468 € et à 18 754 €. Un ajustement est donc nécessaire pour obtenir la dotation d'équipement du Département pour des travaux jugés urgents.

Par ailleurs, la météo de ces derniers mois a détérioré les chemins communaux. Le plan pluriannuel de réfection basé sur deux devis prévoit de 65 à 70 000 €. Pour l'année en cours, le conseil avait arrêté lors du budget un montant de 25 000 €. Cinq parties de chemins ont été retenues avec celui près du cimetière, du gymnase. La rue des Puits sera, quant à elle, refaite, les travaux réalisés l'année passée n'étant pas jugés satisfaisants.

Personnel communal. Dans le cadre de l'amélioration de la posture au travail, le FIPH (Fonds



Les problèmes de vitesse dans la traversée de Vignolles restent d'actualité. Photo CL

pour l'insertion des personnes handicapées) a donné son accord portant sur l'achat de matériel adapté pour les employés pour un montant de 10 034 €, dont un reste à charge pour la commune de 4 338 €. Dans le cadre d'une éventuelle annualisation des heures de travail, des réunions seront programmées.

Motions de soutien. Les élus ont adopté deux motions de soutien à l'initiative de Grand Cognac par souci du respect des usagers. Ils s'opposent à la fermeture de la Trésorerie de Jarnac, ainsi qu'à la réduction drastique des horaires d'ouverture du guichet de la gare de Jarnac qui passerait de 51 à 15 heures par semaine.

Le ton monte entre Paris et Rome

■ La crise entre la France et l'Italie sur les migrants de l'Aquarius s'est aggravée hier ■ Rome exige des excuses de Paris ■ Elle menace d'annuler une rencontre entre les dirigeants des deux pays demain.

Nouvel épisode de cette bataille rangée entre les deux pays, le ministre italien des Finances Giovanni Tria a préféré rester à Rome plutôt que de rencontrer comme prévu mercredi son homologue français Bruno Le Maire. Ce dernier a dit «regretter» cette décision et espérer une nouvelle rencontre «très vite». Le président français Emmanuel Macron, dont les propos mardi ont déclenché la fureur de l'Italie,

Si les excuses officielles n'arrivent pas, le Premier ministre Conte fera une bonne chose en n'allant pas en France.

a appelé de son côté mercredi à ne pas «céder à l'émotion», assurant qu'il continuait à travailler «main dans la main» avec l'Italie. Ce sont bien pourtant ses déclarations, dénonçant «la part de cynisme et d'irresponsabilité du gouvernement italien» après son refus d'accueillir l'Aquarius, qui avaient mis le feu aux poudres. Après 72 heures de crise en pleine Méditerranée, ce navire humanitaire qui a secouru 629 migrants, affrété par l'ONG française SOS méditerranée, a commencé sa longue traversée mardi soir vers l'Espagne, qui a accepté de lui ouvrir le port de Valence.

«Nous nous trouvons actuellement au sud de la Sicile, et notre arrivée est prévue samedi à 21h à Valence, mais au vu des conditions météorologiques, il se peut que ça change car nous avons déjà des vagues de un à deux mètres, et on attend quatre mètres



Les propos du président français ont été très mal reçus par l'homme fort du gouvernement italien et patron de la Ligue (extrême droite), le ministre de l'Intérieur Matteo Salvini.

Photo AFP

d'ici à quelques heures», a déclaré hier Aloys Vimard, le coordinateur de l'ONG Médecins sans frontières (MSF) à bord de l'Aquarius. Cent six migrants sont maintenant à bord de l'Aquarius, tandis que les autres ont été transbordés mardi après-midi sur un navire de la marine et un autre des garde-côtes italiens. Tous trois font route ensemble vers l'Espagne.

«Leçons hypocrites»

Les propos du président français ont été très mal reçus à Rome, particulièrement par l'homme fort du gouvernement italien et patron de la Ligue (extrême droite), le ministre de l'Intérieur Matteo Salvini, qui a immédiatement réclamé des excuses de la France. Faute de quoi, a-t-il menacé, il vaudra mieux annuler la rencontre

prévue demain à Paris entre Emmanuel Macron et le chef du gouvernement italien Giuseppe Conte: «Si les excuses officielles n'arrivent pas, le Premier ministre Conte fera une bonne chose en n'allant pas en France». Presque au même moment, le numéro deux de l'ambassade de France à Rome Claire Anne Raulin était convoquée au ministère italien des Affaires étrangères, l'ambassadeur Christian Masset ne se trouvant pas à Rome. Le ministre des Affaires étrangères Enzo Moavero Milanesi a souligné devant la diplomate française le caractère «inacceptable» des déclarations faites à Paris. Hier soir, des sources de la présidence du Conseil des ministres italien, citées par les médias, affirmaient que M. Conte était «orienté» vers un report de sa visite, pas une annulation, car «les conditions pour une rencontre n'existent pas pour le moment».

La crainte de «morts annoncées»

La directrice générale de SOS Méditerranée s'est inquiétée hier à Marseille des «morts annoncées» en mer depuis que l'Aquarius a dû quitter sa zone de sauvetage mardi soir pour se rendre à Valence, après le refus de l'Italie d'accueillir les migrants secourus. «Pendant que l'Aquarius va aller faire 1.500 km aller pour débarquer les migrants à Valence, que se passe-t-il sur la zone de naufrage?», s'est demandée Sophie Beau lors d'une conférence de presse à Marseille, où est basée l'ONG européenne. La directrice générale a rappelé que l'épave de l'Aquarius, accompagné de deux bateaux italiens, pour acheminer 629 migrants jusqu'à Valence en Espagne, laisse un grand vide au large des côtes libyennes où chaque jour des dizaines de

personnes tentent une traversée sur des embarcations de fortune. Outre le navire à coque orange et blanche, un navire des garde-côtes italiens, qui fait partie de la flottille navigante jusqu'à Valence, manque aussi à l'appel. «C'est l'absence de moyens cruciaux pour sauver des vies et ce sont des nouvelles victimes qui se produisent sous nos yeux (...), qui sont des morts annoncées», a dénoncé Mme Beau. Lors d'un naufrage survenu mardi, selon SOS Méditerranée, malgré le secours de l'ONG allemande Sea-Watch et d'un bateau américain, 41 naufragés ont été secourus et au moins 12 personnes sont mortes. «En général il y a au moins 100 personnes par embarcation pneumatique donc on ne peut pas connaître l'ampleur de ce nouveau naufrage».

Le chiffre

2.5M Au moins 2,5 millions

de migrants à travers le monde ont eu recours à des réseaux de passeurs pour franchir les frontières en 2016, générant pour les trafiquants des revenus évalués à plus de sept milliards de dollars. Ces revenus -soit près de six milliards d'euros- représentent l'équivalent de ce que les États-Unis ou les pays de l'Union européenne ont dépensé en aide humanitaire mondiale en 2016.

Un «Axe» de ministres contre l'immigration

Les ministres italien, autrichien et allemand de l'Intérieur, des faucons sur la brûlante question migratoire, vont constituer «un axe des volontaires» pour s'attaquer à l'immigration clandestine, ajoutant à la cacophonie européenne sur le sujet. Pour la chancelière allemande Angela Merkel, déjà chahutée dans son pays pour sa politique d'asile jugée trop généreuse, cette annonce constitue un coup dur en plein bras de fer avec son ministre de l'Intérieur, le Bavarois très conservateur Horst Seehofer. Leur conflit autour d'un durcissement de la politique migratoire allemande est tel qu'il menace le fragile équilibre de sa coalition réunissant son parti, la CDU, la droite bavaroise et les sociaux-démocrates.

Mme Merkel avait déjà opposé dimanche une fin de non-recevoir à l'une des mesures imaginées par M. Seehofer pour limiter les entrées de demandeurs d'asile. Le ministre veut refouler aux frontières allemandes les migrants déjà enregistrés dans un autre pays européen.

«Axe des volontaires»

Mais la chancelière exclut un tel cavalier seul de l'Allemagne, de crainte que chaque pays ne fasse de même, condamnant ainsi la liberté de circulation en Europe. M. Seehofer se veut toutefois rassurant, expliquant qu'il aurait une discussion avec Mme Merkel cette semaine pour tenter de dégager

une solution.

Le ministre allemand a trouvé un allié de poids en la personne du chancelier conservateur autrichien Sebastian Kurz qui, à ses côtés mercredi à Berlin, a annoncé «un axe des volontaires dans la lutte contre l'immigration illégale» avec Rome et Berlin. Cet axe, un terme connoté qui rappelle l'alliance germano-italo-japonaise de la Deuxième guerre mondiale, réunira spécifiquement les ministres italien et autrichien de l'Intérieur Matteo Salvini et Herbert Kickl, tous deux d'extrême droite, et leur homologue conservateur allemand. «Je suis heureux de la bonne coopération que nous voulons bâtir entre Rome, Vienne et Berlin», a déclaré M. Kurz. «Je

pense qu'il est important de ne pas attendre la catastrophe, comme en 2015, mais d'agir contre à temps». Il faisait référence à l'arrivée de centaines de milliers de demandeurs d'asile en Europe et à la décision de la chancelière d'ouvrir l'Allemagne à ces migrants. Dans la soirée, Angela Merkel a prévenu que la question migratoire constituait un «test décisif» pour l'avenir de l'Europe. «C'est justement dans ces moments-là que l'Europe, confrontée à cette question qui la fragilise, doit avoir une réponse non pas unilatérale mais coordonnée, convenue par des accords établis avec d'autres (pays) pour que nous parvenions à une véritable action européenne commune», a-t-elle estimé.

Macron trace sa politique sociale

Promesse emblématique d'Emmanuel Macron, le «reste à charge zéro» pour les soins dentaires, optiques et auditifs, baptisé «100 % santé», va entrer en vigueur progressivement d'ici 2021.

A lors qu'Emmanuel Macron a promis hier une loi sur le financement de la dépendance avant la fin 2019, le chef de l'Etat a également annoncé plusieurs mesures concernant les soins dentaires, optiques et auditifs hier lors du congrès de la Mutualité française à Montpellier.

■ Pour les dents

A partir du 1er janvier 2020, certaines couronnes et bridges seront intégralement remboursés. Les assurés auront ainsi accès à des prothèses céramiques pour leurs incisives et canines, et métalliques pour leurs molaires.

En 2021, certaines prothèses amovibles - ou «dentiers» - seront également prises en charge à 100 %, avec la même distinction entre dents «visibles» et «non visibles». Au total, les frais des assurés seront réduits à zéro pour près de la moitié (46 %) des prothèses posées par les dentistes.

Pour cela, des plafonds de prix seront instaurés à partir du 1er avril 2019, complétés en 2020 et 2021. En parallèle, la Sécu et les complémentaires augmenteront leur participation en deux temps, le 1er janvier 2020 et le 1er janvier 2021. Ce double mouvement aura également un effet sur un quart (25 %) supplémentaire des pro-

thèses dentaires, qui bénéficieront d'un «reste à charge modéré». Restera donc un petit tiers (30 %) de prothèses à tarifs libres, qui constitueront une offre «haut de gamme».

■ Pour les yeux

A partir du 1er janvier 2020, tous les opticiens devront proposer des montures à 30 euros maximum. Chaque magasin devra disposer de 17 modèles pour adultes et 10 pour enfants, chacun en deux coloris.

Les verres devront tous être amincis, durcis contre les rayures et traités contre les reflets.

Leur tarif maximum dépendra du type de correction. Par exemple, pour une myopie «modérée» (entre -2 et -4) le prix sera limité à 75 euros pour les deux yeux.

Dans ce cas, la paire de lunettes sera facturée au plus 105 euros, entièrement pris en charge par la Sécu et la complémentaire santé.

■ Pour les oreilles

A partir du 1er janvier 2021, les audioprothésistes devront proposer des appareils sans reste à charge à 950 euros maximum.

Les assurés auront le choix entre des modèles placés dans ou derrière l'oreille, avec 12 canaux de réglage, une amplification sonore d'au moins 30 décibels et plusieurs options de confort



Le président de la République a dévoilé le cadre de sa politique sociale devant le 42e congrès de la Mutualité française, hier à Montpellier.

Photo AFP

«Pogon de dingue», la formule qui fait grincer l'opposition

Dans une vidéo publiée mardi sur Twitter par sa directrice de la communication et relayée sur le compte du chef de l'Etat, ce dernier regrette qu'«on met (te) un pogon de dingue dans les minima sociaux» et que «les gens pauvres restent pauvres». «On doit avoir un truc qui permet aux gens de s'en sortir», plaide-t-il. «Macron flatte les égoïsmes et surfe sur les clichés (...) afin de promouvoir une politique libérale qui ne fera qu'accroître la détresse et pauvreté», a

dénoncé le Premier secrétaire du PS, Olivier Faure. «Monsieur Macron, ce qui coûte un pogon de dingue, c'est vous et vos cadeaux aux ultra-riches. Il y a une solution simple pour en finir avec la pauvreté. Elle s'appelle le partage des richesses», a fustigé sur Twitter le chef de file des députés LFI, Jean-Luc Mélenchon. Emmanuel Macron «fait, comme tous les ultralibéraux, porter la responsabilité de la pauvreté, du chômage, sur les chômeurs et les pauvres», a lancé sur BFMTV et RMC Marine Le Pen (RN, ex-FN).

(acouphène, bruit du vent, connexion sans fil...).

Avant 2021, un prix plafond de 1.300 euros sera instauré en 2019, puis abaissé à 1.100 euros en 2020 et enfin à 950 euros.

Dans le même temps, le remboursement par la Sécu et les complémentaires, actuellement autour de 570 euros, passera à 670 euros en 2019, puis 720 euros en 2020 et 950 euros en 2021.

Le montant déboursé par l'assuré, en moyenne de 850 euros par oreille aujourd'hui, va ainsi diminuer chaque année: 200 euros de moins en 2019, encore 250 euros en 2020 et près de 400 euros en 2021. Il restera cependant possible de choisir des aides auditives plus onéreuses, mais le montant pris en charge par la Sécu et la complémentaire ne pourra pas excéder 1.700 euros par appareil.

Cet après-midi



Encore bien nuageux.

Les nuages cèdent la place à quelques éclaircies en cours de journée. A noter la présence de quelques brouillards aux premières heures de jour.

Vendredi



Samedi



Dimanche



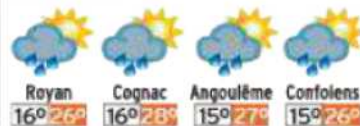
Lundi



Mardi



Mercredi



Enjeux croisés autour de l'huile de palme

La production de biodiesel à partir d'huile de palme importée du Sud-Est asiatique fait gronder la FNSEA comme les écologistes et provoque des dissensions au sommet de l'État



Corollaire de cette conversion des sols, l'effondrement de la biodiversité et l'utilisation massive des pesticides. PHOTO ARCHIVES AFP

JEAN-DENIS RENARD
jd.renard@sudouest.fr

Mise en ligne la semaine dernière par l'ONG britannique International Animal Rescue, la vidéo a fait le tour du Web. Elle montre un orang-outan qui se dresse devant un bulldozer en train d'abattre un arbre. Le primate tente en vain de repousser la pelle mécanique qui détruit son habitat. À l'issue de ce duel inégal, il finit par chuter.

Rien ne prouve que le théâtre de cette scène sera consacré à la culture des palmiers à huile. C'est pourtant probable. L'action s'est déroulée à Bornéo, une île que se partagent l'Indonésie, la Malaisie et Brunei. Le saccage effréné de la forêt équatoriale y sert les palmeraies, qui ne cessent de s'étendre sur les coupes rases depuis un demi-siècle. Corollaire de cette conversion des sols, l'effondrement de la biodiversité – et notamment des populations d'orang-outans – et l'utilisation massive des pesticides.

Ce triste bilan a déjà été présenté au consommateur occidental de pro-

duits alimentaires. Alors ministre de l'Écologie, Ségolène Royal avait publiquement ciblé le Nutella®, en juin 2015. Le groupe Ferrero, propriétaire de la marque, avait répliqué sur le thème de « l'huile de palme durable ».

D'abord pour les carburants

Cette polémique dévoilait une vérité méconnue : l'huile de palme est un composant basique des aliments préparés. Il en est une plus méconnue encore qui sort de l'ombre à la faveur du blocage des raffineries dédénché par la FNSEA, le syndicat agricole majoritaire : « Les voitures et les camions

LEVÉE DES BLOCAGES

Les agriculteurs devaient lever tous leurs blocages de raffineries et dépôts de carburant hier. La FNSEA et des Jeunes Agriculteurs (JA) estiment en effet avoir obtenu des garanties du ministre de l'Agriculture Stéphane Travert.

« Il y a eu des points d'avancée, des points de déception et des engagements à travailler plus », a expliqué la présidente de la FNSEA, Christiane Lambert aux côtés du patron



Sur l'île de Bornéo, un orang-outan s'en prend à un bulldozer qui déforeste son habitat. PHOTO INTERNATIONAL ANIMAL RESCUE



Des tracteurs ont bloqué l'accès à la raffinerie de la Mède, lundi. PHOTO BERTRAND LANGLOIS/AFP

diesel ont brûlé plus de la moitié (51%) de toute l'huile de palme utilisée en Europe en 2017 », assure l'ONG belge Transport & Environnement. L'alimentaire et les cosmétiques cumulent 39 % des volumes, pas plus.

Sur le seul ressort hexagonal, les importations d'huile de palme seraient à 80 % destinées à fabriquer du carburant. En l'occurrence du biodiesel, qui peut se substituer au gazole d'origine fossile. Sur ce registre, l'huile de palme concurrence le colza français qui, comme le tournesol ou le soja, a des débouchés sur le marché de l'énergie. La compétition entre les huiles végé-

tales a été avivée le 16 mai, date à laquelle le gouvernement a autorisé Total à faire tourner sa bioraffinerie de la Mède à Châteauneuf-les-Martigues, dans les Bouches-du-Rhône. Le groupe pétrolier y a reconverti une vieille raffinerie de pétrole brut qui a cessé son activité il y a deux ans. Total fait état d'un investissement de 275 millions sur l'outil industriel et du maintien de 275 emplois. La production de biodiesel devrait avoisiner 500 000 tonnes par an.

Hulot gêné aux entournures

Pour ce faire, Total aura besoin d'huiles alimentaires usagées, de graisses animales mais surtout d'huile végétale brute. L'arrêté en fixe la quantité à 450 000 tonnes par an, sans en préciser l'origine. Total ne fait pas mystère de son intention d'utiliser de l'huile de palme, dont le prix est environ 17 % moins cher que l'huile de colza sur les marchés mondiaux. D'où la colère d'une partie des agriculteurs français qui récoltent bon an mal an 15 million d'hectares de colza. Cette culture gagne en surface dans les campagnes (surtout au nord de la Loire) depuis le début des années

2000. Autre problème, le choix de Total fait littéralement du cap fixé par Nicolas Hulot, le ministre de la Transition énergétique. En juillet 2017, son « plan climat » indiquait noir sur blanc qu'il fallait « mettre fin à l'importation de produits contribuant à la déforestation ». Notamment en Asie du sud-est, fief du palmier à huile. C'est raté. . .

Le mois dernier, Nicolas Hulot n'a pas fait mystère de sa frustration, une de plus. Il a rappelé que l'avenir de la raffinerie de La Mède avait été dessiné dès 2015 par un accord entre Total et le gouvernement socialiste. Accord qui s'enrichit d'un engagement de Total destiné à éteindre la controverse : ne pas dépasser 300 000 tonnes d'huile de palme brute par an.

« Ce n'est pas dans l'arrêté d'autorisation », rétorque Sylvain Angerand, le coordinateur des campagnes de l'ONG les Amis de la Terre, qui a attaqué l'arrêté devant le tribunal administratif. « Pire, l'huile de palme de qualité secondaire, appelée PFAD, est considérée comme un déchet. Total pourra en utiliser à sa guise », ajoute-t-il.

Le Rafale s'invite à La Mède

Pour une fois d'accord, la FNSEA et les associations environnementales soupçonnent le gouvernement de s'abandonner aux délices du double jeu. D'un côté, on laisserait le preux chevalier Hulot enfourcher son blanc palefroi pour sauver la planète et pourfendre l'huile de palme. De l'autre, de lourds intérêts économiques et géopolitiques dicteraient une tout autre partition.

Cette polémique dévoilait une vérité méconnue : l'huile de palme est un composant basique des aliments préparés

Dépêchée en Malaisie fin janvier, la ministre des Armées, Florence Parly, y a ainsi tenu des propos aimables sur l'huile de palme. Surprenant ? Pas tant que ça quand on sait que la France se démène pour lui vendre 18 avions Rafale. Il s'agissait de calmer le courroux du pays face aux menaces d'interdiction de sa production phare dans les carburants de l'Union européenne.

Au moment de la visite de Florence Parly, le Parlement européen venait de voter l'interdiction de l'huile de palme dans les biocarburants à partir de 2021. La décision n'est pas l'apanage des seuls eurodéputés. Dans le cadre de la procédure dite du « trilogue », le Parlement doit trouver un terrain d'entente avec le Conseil européen (les représentants des gouvernements) et la Commission de Bruxelles.

On devrait savoir très vite si Florence Parly s'est fendue d'une déclaration de circonstance à l'adresse de ses hôtes malaisiens ou si elle a exprimé le choix de la France. Celle-ci va abattre ses cartes au sein du Conseil européen. On saura alors si le sort funeste des orang-outans est d'un poids quelconque face à un contrat militaire juteux pour Dassault. À votre avis ?

« Investir pour l'avenir »

FLORENCE PARLY La ministre des Armées assure que le budget de la défense progressera de 1,7 milliard d'euros en 2019, par rapport à 2018

PROPOS RECUEILLIS
PAR BRUNO DIVE

La ministre des Armées, Florence Parly, accompagne aujourd'hui Emmanuel Macron lors d'une visite à l'école des sous-officiers de l'armée de l'air à Rochefort. L'occasion de faire le point sur les grands dossiers pour « Sud Ouest ».

« **Sud Ouest** » Quelle est la raison de cette visite à Rochefort ?

Florence Parly Le président a choisi de se rendre auprès de toutes les armées depuis son entrée en fonction. Cette visite à l'école des sous-officiers de l'armée de l'air s'inscrit dans le cadre de ces rencontres. C'est la première fois qu'il se rend dans une école de sous-officiers. L'école de Rochefort joue un rôle très important, puisque tous les sous-officiers de l'armée de l'air passent par elle. C'est aussi l'occasion de rencontrer des jeunes et de distinguer un certain nombre de sous-officiers.

Ni le président ni la ministre des Armées n'ont effectué de service national...

Lui parce qu'il est trop jeune et moi parce que je suis une femme (rires)...

Cela n'altère-t-il pas vos relations avec les militaires ?

Je ne le crois pas. Voilà plus de vingt ans que le service militaire a été

supprimé. Les armées se sont profondément restructurées depuis. Il existe aujourd'hui d'autres dispositifs : la réserve nationale, qui monte en puissance, différentes formes de service civique et bientôt le service national universel. Pour revenir à votre question, je passe depuis un an beaucoup de temps sur le terrain. Les militaires m'ont bien accueillie et je crois pouvoir dire que j'ai de bonnes relations avec eux.

Nous rentrons dans la période des arbitrages budgétaires. Espérez-vous une augmentation des crédits de la Défense ?

J'y compte bien ! La loi de programmation des finances publiques et la loi de programmation militaire, qui vient d'être adoptée, ont déjà fixé des objectifs et le budget des armées en 2019 progressera de 1,7 milliard d'euros par rapport à 2018. Le gouvernement avait fixé d'entrée de jeu la règle en termes de progression du budget, l'objectif était d'atteindre 2 % du PIB en 2025.

Vous estimez donc que les armées françaises sont désormais en mesure d'assurer la totalité de leurs missions ?

Pendant des années, leurs moyens ont été revus à la baisse tandis qu'elles avaient un nombre sans cesse croissant d'engagements, au Levant, au Sahel... Aujourd'hui, nous avons



La ministre des Armées accompagne aujourd'hui Emmanuel Macron à Rochefort (17). ARCHIVES AFP

les moyens de renouveler les matériels et les équipements qui ont été très usés. La loi de programmation militaire accorde une attention particulière à l'équipement de protection de nos militaires (gilets pare-balles, casques, treillis ignifugés), et aux moyens de transport. Elle permet aussi d'investir pour l'avenir, de préparer les grands programmes du futur, par exemple le successeur du porte-avions « Charles de Gaulle », les futurs avions de combat qui remplaceront les Rafale vers 2040, et les chars de combat qui prendront la succession du char Leclerc, en partenariat avec les Allemands. En résumé, c'est une loi qui répare et qui prépare.

Est-ce que vous trouvez, vous qui

avez appartenu au gouvernement Jospin, que ce gouvernement penche trop à droite ?

Je suis aussi fière d'appartenir à ce gouvernement que je l'ai été d'appartenir à celui de Lionel Jospin. Je m'y sens très à l'aise, les ministres ne sont pas tous des professionnels de la politique, loin s'en faut, et tous ont envie de faire avancer le pays. Ce gouvernement a déjà beaucoup réformé et agit en faveur de la justice sociale. Par exemple en dédoublant les classes de CP dans les zones prioritaires ou en augmentant le minimum vieillesse et l'allocation aux adultes handicapés. Et je vous rappelle ce que le président a annoncé hier en matière de remboursement des soins dentaires ou optiques. Le président de la République

est blique a remis en perspective toute notre politique de lutte contre les inégalités et de renforcement de notre protection sociale. Ce gouvernement a planifié son action sur un quinquennat, parce qu'on ne fait pas tout en un an.

Espérez-vous une inflexion sociale dans la seconde partie du quinquennat ?

Mais cette politique a déjà comme boussole la justice et la mobilité sociales ! Toujours avec la même méthode, en partant de la réalité et en traitant les problèmes de façon pragmatique.

Lire l'intégralité de l'interview sur notre site Internet.

Salvini exige des excuses de la France

« **L'AQUARIUS** » Alors que les 629 migrants font route vers l'Espagne, le ministre de l'Intérieur italien veut annuler la rencontre franco-italienne de vendredi

Emmanuel Macron pouvait s'y attendre : ses propos sur « le cynisme et l'irresponsabilité » des autorités italiennes refusant d'accueillir les 629 naufragés de « L'Aquarius » dans un port de la Botte lui vaut une réponse salée de Rome. « Si des excuses officielles n'arrivent pas, le Premier ministre Giuseppe Conte fera bien de ne pas aller à Paris », a déclaré le puissant ministre de l'Intérieur de la Ligue. Matteo Salvini a ensuite enfoncé le clou par un tweet : « L'Italie n'a pas de leçons de solidarité à recevoir de la France ».

Verra-t-on comme prévu le nouveau Premier ministre italien à Paris, vendredi ? Giuseppe Conte a dénoncé hier « les leçons hypocrites de pays ayant préféré détourner la tête en matière d'immigration ». Pourtant, selon l'Élysée, aucune demande d'excuses ni d'annulation n'a été formulée hier. Mais Rome a annulé un ren-

dez-vous entre les ministres de l'Économie des deux voisins. Et la numéro deux de l'ambassade de France a été convoquée par le ministre italien des Affaires étrangères en personne, qui lui a signifié le caractère « inacceptable » des propos présidentiels qui, selon lui, « compromettent les relations entre la France et l'Italie ».

Les explications de Macron

À quinze jours d'un sommet européen où s'invitera la question des migrants, ce coup de chaud entre Paris et Rome fait tache et Emmanuel Macron a tenté hier de faire baisser la tension. « Voilà un an que nous travaillons main dans la main avec l'Italie, de façon exemplaire : nous avons divisé par dix les arrivées par un travail en Libye et au Sahel », explique le président français qui appelle à ne pas « céder à l'émotion que certains ma-



Les migrants de « L'Aquarius » montant à bord d'un navire de secours devant les mener en Espagne. PHOTO MAXPPP

nipulent ». La pique vise Salvini accusé de chercher la provocation : « Nous ne lions pas qui nous a interpellés ».

Mais le chef de la Ligue italienne peut se satisfaire d'avoir, par son coup d'éclat, remis de force le dossier sur le haut de la pile à Bruxelles. Et il a reçu un certain appui de l'agence de l'ONU pour les réfugiés : « Fermer des ports menace la sécurité en mer et

n'est pas la bonne solution mais nous devons entendre les raisons avancées par l'Italie », a déclaré le haut-commissaire (italien) Filippo Grandi.

Alors que « L'Aquarius » et deux navires de secours font route vers Valence (Espagne), un garde-côte italien a débarqué 900 migrants à Catane (Sicile).

Christophe Lucet

Macron et la « révolution » de la protection sociale

SANTÉ Le président de la République a prononcé, hier, un discours stratégique devant le 42^e congrès de la Mutualité française, à Montpellier

Après avoir fustigé, mardi soir, le « pognon de dingue » que coûtent les aides sociales sans endiguer la pauvreté, le président de la République a estimé qu'il ne fallait pas se « contenter de la redistribution monétaire » et a mis en avant des solutions « plus efficaces que de l'argent mis sur la table ». « Nous vivons dans un pays où la promesse républicaine est souvent déçue car nous avons maintenu les droits formels qui souvent n'existent que sur le papier, c'est ça l'indignation française contemporaine. Pourtant nous consacrons toujours davantage de notre richesse à la protection sociale », a-t-il critiqué dans un discours de plus d'une heure, parfois interrompu de quelques sifflets.

Pour dénoncer un système « trop complexe » et « peu humain », il a pris l'exemple du RSA, soutenant de manière assez brutale que s'il avait augmenté ces dix dernières années de 80 %, l'accompagnement de ses bénéficiaires avait baissé dans le même temps de 40 % « en termes de dépense ». Or, a-t-il argumenté, il faut au contraire renforcer l'accompagnement vers le travail. Donc « contrôler » et « responsabiliser » ceux qui ont eu le réflexe de « s'installer dans une forme d'exclusion ». Accompagnés, « ils aideront la collectivité à dépenser son argent vers les plus vulnérables ».

« Redonner de la cohérence »

Dans ce « discours stratégique » dont l'objectif affiché était de « redonner de la cohérence » à son approche sociale, le chef de l'État n'a pas donné d'indications précises de sa politique à venir. À l'exception d'une loi, votée avant fin 2019, sur la dépendance dans un pays qui comptera 5 millions de personnes âgées de plus de 85 ans d'ici à 2050. Il a immédiatement pré-



Emmanuel Macron a dénoncé un système « trop complexe » et « peu humain », dans un discours prononcé hier à Montpellier. PHOTO:MAXPPP

cisé qu'elle ne se traduirait pas « simplement » par « un engagement financier », même si celui-ci « sera au rendez-vous car il nous faut investir sur ce sujet ». Mais qu'on verrait également la construction d'« un nouveau risque : répondre à une nouvelle vulnérabilité sociale ». La Sécurité sociale comporte aujourd'hui quatre branches : maladie, accidents du travail, retraite, famille.

« Il ne faut pas considérer qu'il y aurait d'un côté ceux qui croient dans la transformation sociale et qui aligneraient les lignes de crédit, et ceux qui n'y croient pas et qui seraient forcement pour réduire les dépenses. Mauvaise nouvelle : les dépenses sociales, vous les payez, nous les payons », a lancé Emmanuel Macron,

en écho à la récente cacophonie gouvernementale autour d'une possible réduction des aides sociales.

« Un pognon dingue »

Il s'est également félicité de l'aboutissement d'une promesse de campagne : le remboursement intégral d'ici 2021 de certaines lunettes, prothèses dentaires et audioprothèses, évoquant « une conquête sociale essentielle ».

Une centaine de manifestants, majoritairement des cheminots, se sont rassemblés à l'appel de la CGT sur la place de la Comédie, à Montpellier, aussi près que possible du centre de Congrès du Corum où s'exprimait Emmanuel Macron. Dans la nuit de mardi à mercredi, une vidéo tweetée

par sa directrice de communication, le montre évoquant le discours d'hier avec ses collaborateurs. « On met un pognon de dingue dans les minima sociaux et les gens ne s'en sortent pas. Les gens pauvres restent pauvres, ceux qui tombent pauvres restent pauvres. On doit avoir un truc qui permet aux gens de s'en sortir. Par l'éducation... » s'enflamme-t-il.

Rien n'est encore tranché : beaucoup d'arbitrages doivent encore être rendus, en vue notamment du plan pauvreté qui doit être présenté en juillet.

sur sudouest.fr

« Reste à charge zéro » : la liste des soins qui seront remboursés à 100 %

LE COUP DE GUEULE

COGNAC : UN CONGRÈS DES MAIRES ET QUELQUES TENSIONS

La venue de 200 élus, aujourd'hui et demain, pour le congrès des Villes de France, suscite quelques animations. Les salariés de Hennessy voulaient manifester autour des quais pour s'opposer au passage au payant de la Salle-Verte. Menace finalement retirée. Mais d'autres mécontents veulent se faire entendre. Le syndicat Solidaires Finances publiques juge regrettable l'absence de la direction générale des Finances publiques au congrès. En conséquence, ses adhérents prévoient de manifester aux abords de La Salamandre, demain, pour faire entendre leurs revendications.

LE RENDEZ-VOUS À NOTER



La députée Sandra Marsaud en permanence

Volonté de se rapprocher du terrain ou de faire taire les critiques ? Sandra Marsaud annonce qu'elle va sur le terrain. La députée de la circonscription de Cognac recevait déjà à sa

permanence de Jarnac. Elle annonce maintenant des sessions délocalisées. « Dans une volonté de proximité avec les habitants, j'ai souhaité mettre en place des permanences que je tiendrai sur plusieurs communes de la circonscription dans le Sud-Charente », fait savoir l'élue La République en marche. Rendez-vous demain, à la mairie de Barbezieux, de 14 h 30 à 16 h 30. Prochaine date : le samedi 30 juin, à la mairie de Montmoreau (de 10 heures à midi).

Les huit « vautours » sont dans leur droit

COGNAC Ces viticulteurs ont obtenu gain de cause au tribunal administratif de Poitiers

Hier, le tribunal administratif de Poitiers a donné raison à huit viticulteurs charentais qui contestaient des décisions de France Agrimer. Il a enjoint l'organisme parapublic de leur délivrer des autorisations de replantation de vignes qui leur avaient été refusées au printemps 2017.

Le dossier porte sur une superficie totale modeste – une cinquantaine d'hectares environ – mais est éminemment symbolique. Cette affaire est celle des derniers « vautours » du cognac.

Les « vautours » sont ces exploitants charentais opportunistes qui, courant 2016 et 2017, avaient acheté et arraché à vil prix des vignes en Loire-Atlantique et dans le Roussillon, dans le seul objectif de replanter des surfaces équivalentes au pays du cognac. La pratique – légale mais moralement discutable – était possible par une faille de la législation européenne. Les textes en question n'ont été modifiés que début 2018.

Pas interdit, donc autorisé...

Lors de l'audience le 30 mai, le rapporteur public n'avait pas trouvé volonté manifeste de « fraude à la loi » chez les huit viticulteurs requérants. Plus simplement : ce qui n'était pas encore interdit était toujours autorisé.

Les juges ont donc suivi les con-

clusions du rapporteur public. Pour l'anecdote, on notera qu'ils retiennent que les décisions de refus ont été signées par une personne incompétente : en l'occurrence une chef de service de France Agrimer agissant au nom de la directrice régionale de l'Agriculture, celle-ci agissant au nom du préfet de région, lequel avait reçu délégation de signature de la directrice générale de France Agrimer !

Pas de fraude à la loi

C'est sur le fond, principalement, que les requérants triomphent : les textes en vigueur à l'époque des faits (modifiés le 1^{er} janvier dernier) indiquent clairement que les autorisations de replantation sont délivrées de manière automatique pour compenser un arrachage. Peu importe que celui-ci n'ait pas eu lieu dans le même bassin viticole. Et pour cause : le règlement européen de l'époque avait été pris non pour protéger les productions locales mais au contraire pour permettre l'extension de la surface viticole européenne à raison de 1 % par an.

Les huit viticulteurs en cause n'ont donc pas fraudé la loi, stipulent les juges, qui enjoignent par conséquent à France Agrimer de leur délivrer l'autorisation de replantation au titre de la campagne 2016.

Vincent Buche

Labexan : le contrôle et l'analyse sont son domaine

ENTREPRISE

Créé en 2010, le laboratoire a imposé son savoir-faire en cosmétique et dans le monde du cognac

DIDIER FAUCARD
d.faucard@sudouest.fr

C'est dans la discrète rue Gaillard, dans le quartier Saint-Martin qu'il faut aller dénicher le laboratoire Labexan. Depuis octobre 2017, la société a pris possession d'un ancien chai de 400 m², entièrement rénové, symbole de la progression de l'entreprise depuis sa création en octobre 2010 par Philippe Chenevier.

« Je suis docteur en pharmacie, j'ai travaillé pendant dix années dans l'industrie pharmaceutique en France et à l'étranger. Ensuite, j'ai rejoint l'industrie des cosmétiques. J'ai occupé le poste de directeur du développement technique chez Pierre-Fabre Dermocosmétique à Toulouse. C'est un milieu que j'ai bien connu, mais par choix familial, - ma femme avait été nommée à Cognac, j'ai souhaité quitter Toulouse », résume Philippe Chenevier.

L'arrivée sur Cognac s'est donc traduite par la création du laboratoire Labexan. « J'avais 40 ans, c'était le moment », spécialisé le contrôle de produits, « à travers des analyses microbiologiques et physico-chimiques », précise Philippe Chenevier. Des produits qui, au départ, étaient de deux types ; la cosmétique et les compléments alimentaires. Et puis, à partir de 2013, s'est ajouté un troisième domaine, l'œnologie, « les spiritueux ont, eux aussi, eu besoin d'analyses. Et puis c'était un peu logique d'aller vers ce type de produit dans un secteur comme Cognac », sourit le patron de Labexan.

Au fil de son évolution et d'une demande croissante, le laboratoire Labexan a fini par se trouver un peu à l'étroit dans ses locaux de 90 m², situés à Crouin, « tant au niveau des conditions de travail du personnel,



Philippe Chenevier, dans l'un des laboratoires de la société. D.F.

nous sommes passés de deux à huit employés. Que de l'aménagement des nouveaux équipements ». C'est en 2016 que l'idée de départ a commencé à faire son chemin. Le temps de trouver le nouveau lieu, les travaux sur le chai ont commencé au début de l'année 2017 et le transfert de l'activité de la société s'est déroulé en octobre dernier.

Le respect des normes

Dans un bâtiment à la décoration épurée, un laboratoire installé au rez-de-chaussée et l'autre à l'étage où trône un matériel high-tech, Philippe Chenevier et son équipe enchaînent les contrôles. « On devrait être autour de 12 000 analyses cette année. Il y a une belle répartition d'activité entre les trois domaines. »

La majorité (60%) provient cependant de la cosmétique, devant les compléments alimentaires et les spiritueux, tous deux à 20 %. « Les clients

sont soit des petites ou moyennes entreprises qui n'ont pas les moyens d'organiser ce genre de service ou des grands groupes qui sont plus axés sur le développement et nous confient ces analyses en sous-traitance. »

Mais au fait, dans ses missions, le laboratoire Labexan cherche quoi ? « Sur la cosmétique, notamment on vérifie la propreté microbiologique du produit. C'est un secteur où il existe beaucoup de normes et de réglementations. Notre travail consiste à vérifier si elles ont été respectées. Par exemple, sur certains produits, la tolérance est de 3 000 germes/gramme, mais pour d'autres qui sont appliqués sur des parties plus sensibles du corps, cela peut descendre à 100 germes/g. Nous effectuons également des tests d'efficacité des conservateurs d'autres produits afin de déterminer s'il sera bien stabilisé et aura donc la même efficacité, tout au long de sa durée d'utilisa-

tion », explique Philippe Chenevier. La chimie analytique permet, elle, de vérifier que les composés chimiques d'un échantillon correspondent bien à ce qui est annoncé, « pour les compléments alimentaires, on contrôle tout ce qui est dose de vitamines et de minéraux ».

Enfin, en ce qui concerne les spiritueux, pas seulement le cognac, mais aussi, le calvados, l'armagnac et le rhum (de La Réunion) : « on dose les molécules de phtalate, un plastifiant. Cette demande est partie de la décision des Chinois de durcir les normes quant à cette présence dans les produits. On cherche, aussi du bisphénol A qui est un perturbateur endocrinien ».

Toutes ces différentes normes étant en évolution régulière et souvent dans le sens d'une plus grande restriction et sévérité, le laboratoire Labexan semble avoir de beaux jours devant lui.



LE PIÉTON

Aappris quel X'eau est tombé en panne. Rassurez-vous, rien à voir avec les incidents chroniques de l'ancienne piscine municipale. Hier, les plombs ont disjoncté. Et comme le système de renouvellement de l'eau fonctionne à l'électricité, le complexe a dû fermer ses portes l'espace d'une heure, le temps de réparer.

doizon
CONSTRUCTEUR DE GARAGES
d'abris de jardin
& d'auvents
EXPOSITION PERMANENTE
Ouvert les lundis, mercredis
& vendredis de 14h00 à 18h
Claude BOUR
48, bd de Javrezac - COGNAC
05 45 35 28 01 - www.doizon.com

AGENDA

AUJOURD'HUI

Atelier de lecture. De 14 h à 17 h, autour de « La nuit de feu », d'Eric-Emmanuel Schmitt, à la bibliothèque. Gratuit, sur inscription au 05 45 36 19 50.

Graines de môme. À 15 h 30, spectacle « Moi je ne suis pas un éléphant », par Les Volubiles, avec Barbara Glet, à la bibliothèque. Pour les 6 mois à 4 ans. Sur réservation au 05 45 36 19 50.

Théâtre. À 19 h 15, spectacle initiation « Surprise : c'est la fête du théâtre » et à 20 h 30, répétition publique adultes, à La Caille à Crouin. Entrée gratuite. Tél. 05 45 82 19 39.

Boutique « Coquelicot ». De 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 16 h, vente de vêtements, 13 rue Millardet. Ouvert à tous.

Saintes-Cognac, d'un même « Pass »

CULTURE Ce document permet d'obtenir des réductions dans diverses animations touristiques si l'on vient souvent et à plusieurs

Il n'y a pas que la route nationale 141 et l'économie du cognac qui relient Cognac à Saintes. Un Pass découverte unit également les deux territoires voisins. Il est le fruit d'une politique touristique volontariste, d'une synergie mise en place, depuis 2011, par les Communautés d'agglomération de Saintes et Grand-Cognac.

Deux de leurs représentants élus étaient réunis, mardi dernier en fin de journée, sur le pont du « Palissy 3 » à Saintes (1) pour le lancement officiel du Pass découverte Cognac-Saintes 2018. En l'occurrence Jean-Claude Classique, le président saintais, et Chantal Nadeau, la vice-présidente cognacaise en charge du tourisme, ravie que la brochure « participe à faire découvrir les richesses du territoire, sans frontière administrative. C'est un plus pour les touristes, indéniablement », selon elle.

Élaboré en lien avec 43 partenaires situés entre Cognac, Saintes et Jarnac, le Pass découverte de la saison 2018 est disponible dans les offices de tourisme, dans les établissements adhérant aux cercles hôteliers, et auprès des sites et professionnels figurant dans la brochure.

Concrètement, il donnera droit, pour une entrée, une nuitée, un embarquement ou un achat payé plein tarif chez l'un des partenaires, à des avantages chez les autres partenaires.

Le Pass découverte Cognac-Saintes recense les bonnes adresses : visites culturelles, sites historiques, activités ludiques et sportives, balades fluviales, dégustations ou encore dé-



Jean-Claude Classique et Chantal Nadeau ont présenté mardi soir sur « Le Palissy 3 » le Pass découverte Cognac-Saintes. O.B.

couverte de savoir-faire. Dans cette « bible touristique de poche », les connus, les fidèles, les incontournables y figurent : le port miniature de Saint-Savinien-sur-Charente, les abbayes de Saintes et Fontdouce, La Roche-Courbon, le Musée des Arts du cognac... Il y a également des petits nouveaux, à l'exemple des centres aquatiques de Châteaubernard et de Saintes. « La formule est appréciée. Les partenaires sont de plus en plus nombreux chaque année à vouloir participer à l'opération », indiquait Jean-Claude Classique, cosignataire mardi de la convention de partenariat entre les deux entités communautaires.

Le constat de l'élu était corroboré par le témoignage de Corinne Bonnet, chargée du Pôle Réservations de

la maison Hennessy. « Le retour est très positif. La clientèle apprécie. Nos équipes sont mobilisées autour du Pass pour le faire connaître, le distribuer le plus largement possible. Il est un de nos outils de promotion. Aussi, nous sommes solidaires de l'action entreprise conjointement sur les territoires saintais et cognacais. Hennessy achète 1 500 Pass par saison touristique. »

De 3 500 exemplaires la première année, le Pass découverte Cognac-Saintes est tiré aujourd'hui à 23 000 exemplaires.

Olivier Bertrand

(1) « Le Palissy 3 » est un navire de croisière sur le fleuve Charente. Amarré place Bassompierre à Saintes, il est ouvert d'avril à octobre.

Le maire fait un geste pour Hennessy

STATIONNEMENT Finalement, le parking de la Salle-Verte ne sera payant qu'en juillet et août

Ses adversaires diront qu'il a reculé. Ses soutiens, qu'il sait être à l'écoute. Quoi qu'il en soit, Michel Gourinchas a changé d'avis.

Le maire de Cognac promet de revenir sur le stationnement payant au parking de la Salle-Verte. Pour rappel, Michel Gourinchas et la majorité ont changé les règles pour ces 136 places près des quais. Des barrières ont été posées, afin de rendre le stationnement payant de juin à septembre. Cette nouveauté, mise en application depuis quelques jours, a suscité la grogne des salariés de Hennessy. Dans notre édition de mardi, leurs syndicats ont parlé des difficultés à se garer à proximité du siège, dénonçant dans le même temps le tarif de la Salle-Verte.

Hier matin, revirement de situation. « On s'est rendu compte que le parking n'était fréquenté, au maximum, que par six à huit voitures par jour, reconnaît le premier magistrat. Donc, ça n'a pas eu l'effet escompté : permettre la venue des touristes et la rotation des voitures.

On ne reproduira pas la période payante de juin et septembre. Juillet et août restent des mois où il faudra payer. Ensuite, nous tirerons le bilan de la fréquentation. »

Sous entendu, la gratuité est de mise jusqu'à la fin du mois. Seulement, sur le plan technique, les choses sont plus compliquées.

« Nous allons voter le changement au Conseil municipal de mardi prochain, précise Patrick Sedlacek, premier adjoint au maire. Mais cela implique de reprogrammer les barrières, et l'entreprise qui s'en charge n'aura peut-être pas le temps de faire la modification avant juillet. »

Alors, pourquoi ne pas ouvrir les barrières, comme l'imposerait le bon sens ? « C'est impossible, assure l'élus. Nous avons fait installer un système de barrières avec caméras. Donc même en période de gratuité, les barrières sont baissées pour comptabiliser la fréquentation. »

Jonathan Guérin



Jérôme Lescanne, directeur de l'école Jules-Vallès et un petit comité représentatif de la crèche. PHOTO SANDRA BALIAN

Des moulins à vent créés à plusieurs mains

CHÂTEAUBERNARD La 2^e édition des Rendez-vous inventifs organisée par la ville de Châteaubernard sur le thème des moulins à vent a mobilisé 114 votants qui ont dû départager 25 créations (24 collectives et une individuelle). Le public a eu un coup de cœur pour « le moulin flotté ». Lors de la remise du prix, jeudi dernier, c'est Jérôme Lescanne, directeur qui

représentait l'école Jules-Vallès. Certains de ses élèves, tous en classe de CM2, se sont attelés à la tâche dans le cadre des activités pédagogiques complémentaires. Tous n'ont pas voulu soumettre leur production à l'œil du public, le moulin à vent primé est l'œuvre d'un élève et son oncle : « Ils sont allés chercher le bois flotté à Mortagne-sur-Gironde », précise Jérôme Lescanne très heureux d'avoir pu investir les parents dans ce travail d'étude des différents types de moulins à vent.

L'Inspection entérine la fermeture de l'école

Lundi, se tenait la réunion mensuelle du conseil municipal au cours de laquelle la maire Pascale Belle a fait part d'un courrier de l'Inspection académique qui l'informe, de façon officielle, de la fermeture de l'école. Une décision qui entérine une situation qui existe depuis deux ans (cela fait en effet deux ans que l'école ne fonctionne plus). Lundi, Pascale Belle a toutefois précisé que cette fermeture n'était pas entérinée par la mairie et son conseil municipal.

Pascale Belle poursuivait en faisant état d'une demande de Châteaubernard pour l'achat de tables et de chaises pour les enfants scolarisés sur cette commune. Une proposition sera faite pour 20 euros l'ensemble, table plus chaise. Dans le cas où une ou deux classes seraient rouvertes, du matériel neuf serait acheté.

Au fil des dossiers

Le Conseil a ensuite abordé les travaux de voirie rue de Gâtchien, en direction du Buisson, suite à l'affaissement de la chaussée dû au passage des camions conjugué aux fortes pluies. Il sera donc procédé au décaissement avec pose de calcaire plus enrobé. À ce propos, Pascale Belle précise qu'étant donné la forte augmentation du baril de pétrole, le prix du bitume s'est envolé ce qui se traduit par une aug-



Tables et chaises de l'école pourraient être cédées à la municipalité de Châteaubernard. PHOTO: COLETTE-CHRISTIANE GUNÉ

mentation de 11 %. À la discussion, il ressort qu'il serait bien d'y ajouter la route qui part des Établissements Erem et qui rejoint la route de Gâtchien. Cette proposition a été validée par les élus.

À la suite au stationnement « sauvage » de plusieurs camions frigorifiques sur le parking de la salle des fêtes, décision est prise d'ajouter un panneau de signalisation à chacune des entrées du village pour interdire le stationnement des camping-cars pendant plusieurs jours sauf dérogation de la mairie.

Autre dossier abordé lundi : la stérilisation des chats errants. L'As-

sociation 30 millions d'amis a été contactée et s'est déplacée pour étudier pendant un jour et une nuit la population féline sur le village ; le nombre s'étant avéré minime. Des contacts ont été pris avec les vétérinaires pour la stérilisation, le coût est de 80 € pour une femelle et 60 € pour un mâle + 25 € pour les tests VIH, vaccination etc. Il convient de préciser que les chats une fois stérilisés et vaccinés sont remis dans les endroits où ils ont été pris. Ce projet est rejeté par les conseillers municipaux qui estiment qu'il appartient aux propriétaires de s'en occuper.

Colette-Christiane Guné

Sécurité et voirie, priorités des élus

En réunion de conseil, lundi, les élus municipaux ont abordé plusieurs dossiers liés à la voirie locale.

La sécurité dans la traversée de Vignolles, RD 85, est plus que jamais d'actualité. L'estimation des travaux faite par l'ADA (Agence départementale d'aménagement) s'élève à 17 244 euros. Les devis reçus des entreprises spécialisées sont supérieurs, 17 468 euros à 18 754 euros TTC, travaux paysagers inclus.

Pour obtenir des aides du Département, un ajustement entre estimation et devis sera nécessaire : la réalisation du chantier est jugée indispensable et urgente.

En ce qui concerne les chemins communaux, mis à mal par les intempéries, un plan pluriannuel de réfection se base sur deux devis, de 65 000 à 70 000 euros.

Pour 2018, le budget communal prévoit un montant maximal de 25 000 euros, qui sera affecté à cinq tronçons prioritaires, notamment près du cimetière et du gymnase. La rue des Puis sera refaite, les travaux entrepris en octobre 2017 ayant été inefficaces.

Matériel adapté. Pour les employés techniques, un accord préalable a été obtenu, portant sur l'achat de matériel adapté (10 034 euros), ouvrant droit à des aides de 5 696 euros, le reste à la charge de la commune s'élèverait à 4 338 euros. L'objectif est « une amélioration des conditions de travail et de la productivité ». Dans ce contexte, Didier Gois, maire, a invité les élus à réfléchir à une éven-



Des élus particulièrement concentrés en séance de conseil. PHOTO P. B.

tuelle modification des horaires de travail, actuellement une alternance de semaine à 39 heures, puis 31 heures. L'idée d'offrir une souplesse en fonction des périodes plus ou moins chargées, et d'un rythme lié aux saisons, dans une perspective d'annualisation, est émise et fera l'objet de rencontres de travail.

Motions de soutien. À l'unanimité, les élus ont adopté deux motions de soutien à l'initiative de Grand-Cognac Agglo : par souci du respect des usagers, ils s'opposent à la fermeture de la Trésorerie de Jarnac, ainsi qu'à la réduction drastique des horaires d'ouverture du guichet de la gare de Jarnac, qui passerait de 51 à 15 heures par semaine.

Voisins vigilants. Les élus ont suivi la proposition de Didier Gois de mettre en place avec la gendarmerie une réflexion autour du dispositif Voisins vigilants/Participation citoyenne pour prévenir vols et cambriolages.

Pierre Barreteau